

La radiologie peut rapporter gros

Médecine » Des données du groupe 3R montrent que les salaires des centres d'imagerie médicale sont très élevés. Or les frais facturés sont souvent à la charge de l'assurance de base.

Présent dans tous les cantons romands (dont Fribourg) sauf le Jura, ainsi qu'à Berne ou encore à Zurich, le groupe 3R spécialisé dans la radiologie médicale est une affaire qui marche. Selon la RTS, des fichiers administratifs internes de ce groupe, qui compte une vingtaine de cabinets et une soixantaine de radiologues, permettent pour la première fois de documenter de l'intérieur un modèle très rentable. Ces fichiers, dérobés par des hackers fin avril puis transmis

par un tiers aux enquêteurs de la RTS, dévoilent à la fois la politique salariale, les comptes et les décisions stratégiques du groupe. Le tout dans un secteur dont les revenus proviennent, selon un document interne, à 90% de l'assurance-maladie obligatoire (LAMal) et à 10% de l'assurance-accidents.

300 000 francs

Le salaire annuel brut d'un radiologue dans le public

Voilà qui n'est pas illégal. Les salaires des médecins et les bénéfices des cabinets ne

sont pas réglementés. Mais ces pratiques soulèvent une question politique sensible: est-ce à l'assurance obligatoire de financer un groupe privé et les médecins qui y sont employés?

Selon cette enquête, les données de 3R dévoilent des niveaux de rémunération particulièrement élevés pour les médecins du groupe: entre 300 000 et 360 000 francs brut par an. Les chefs de site perçoivent 60 000 francs supplémentaires, soit jusqu'à 420 000 francs. Par ailleurs, un système de bonus encouragerait la prescription d'utilisation des appareils de radiologie du groupe.

Vice-président de l'organisation suisse des patients et

conseiller aux Etats socialiste neuchâtelois, Baptiste Hurni réagit: «Ces salaires sont choquants parce qu'ils sont payés par l'assurance obligatoire.»

Quant à 3R, personne n'a souhaité confirmer les montants des salaires indiqués par l'enquête de la RTS. La direction précise que les rémunérations «sont alignées» sur celles de la branche en Suisse romande: «A notre connaissance, un radiologue en milieu de carrière touche environ 300 000 francs dans tous les hôpitaux publics romands. Il est évidemment difficile de convaincre qui que ce soit de rejoindre un institut privé en lui proposant un salaire inférieur.» »

PIERRE-ANDRÉ SIEBER

Politique d'asile tancée

Conseil des Etats » Le conseiller fédéral Beat Jans a dû affronter hier une pluie de critiques sur sa politique d'asile. Au final, plusieurs motions pour un durcissement ont passé facilement la rampe, qu'il s'agisse des hubs de retour, des cas Dublin vers l'Albanie et de l'accélération des procédures d'asile.

Au Conseil des Etats, l'UDC, le PLR et une majorité du Centre ont voté pour des mesures concrètes contre les déboutés de l'asile en Suisse. Par 27 voix contre 10, les sénateurs ont accepté une motion de Petra Gössi (plr, SZ) demandant que la Suisse participe à des projets de centres de retour hors d'Europe.

La motionnaire fait référence à un nouveau règlement sur le retour en cours de traitement au sein de l'Union européenne.

Celui-ci instaure notamment la possibilité pour les Etats membres de recourir à des centres situés hors d'Europe.

La Suisse a tout intérêt à examiner la possibilité de participer à de tels projets, selon la Schwytzoise, afin que les personnes déboutées quittent la Suisse et n'y restent pas durant des années, a lancé M^{me} Gössi.

Le Parlement de l'UE a justement approuvé ce nouveau règlement hier. La Suisse dispose de deux ans pour le transposer dans son droit national, conformément à l'accord d'association à Schengen.

Carlo Sommaruga (ps, GE) a critiqué ces *return hubs*, remettant en question la compatibilité de cette approche avec le droit suisse. » **ATS**

Le Conseil national a enterré définitivement l'idée d'augmenter aussi les cotisations salariales

Hausse de la TVA pour la 13^e rente

« PHILIPPE CASTELLA

AVS » Le financement de la 13^e rente AVS a été sauvé au Conseil national mercredi, mais il sera partiel et se fera uniquement par une hausse de la TVA de 0,4 point (de 8,1% à 8,5%). En revanche, la Chambre du peuple a mis son holà à toute hausse des cotisations salariales, comme le lui proposait la Conférence de conciliation, à l'issue de nombreuses navettes entre les deux conseils.

Ce sont les Vert'libéraux qui ont fait pencher la balance en ce sens, dans un rôle de pivot traditionnellement dévolu au Centre. «Nous l'avons dit depuis le début: pour nous, le recours aux cotisations salariales pour financer la 13^e rente AVS constitue une ligne rouge», a expliqué leur porte-parole Patrick Hässig. Cela serait contraire au contrat intergénérationnel, selon le Zurichois, ces cotisations n'affectant que les personnes actives, à la différence de la TVA.

Niet pour deux voix

Son groupe s'en est tenu à cette position jusqu'au bout. Et il a contribué à faire capoter pour deux voix (98 à 96 et 4 abstentions) le modèle retenu par la Conférence de conciliation et validé par le Conseil des Etats, une hausse de 0,2 point (moitié employé, moitié employeur) des cotisations salariales. «Cela ne représente que 5 francs par mois pour un revenu annuel de 60 000 francs», a plaidé en vain Valérie Piller Carrard (ps, FR).

Les Vert'libéraux se sont ralliés en revanche à la hausse de la TVA, qui a été clairement approuvée (104 à 87 et 7 abstentions). Celle-ci sera permanente, alors que le National s'était battu pour qu'elle reste provisoire, jusqu'en 2033, en attendant la prochaine révision du premier pilier (AVS 2030). A noter toutefois que le taux réduit (2,6%) ne sera pas augmenté.

Le débat a donné lieu à de belles empoignades. L'UDC et le PLR se sont opposés à toute



Après avoir épluché toutes les solutions pour le financement de la 13^e rente AVS, le Conseil national a opté pour taxer davantage la consommation mais pas le travail. Keystone/photo prétexte

solution de financement de la 13^e rente. Pour l'UDC, «il est clair que cette prestation supplémentaire ne doit pas être considérée isolément, mais qu'elle doit s'inscrire dans une stratégie globale de l'AVS», a défendu Diana Gutjahr (TG).

Et selon le libéral-radical Cyril Aellen, «respecter le peuple, ce n'est pas seulement verser la 13^e rente, c'est aussi avoir l'honnêteté de dire comment la financer dans la durée et en explorant toutes les sources de financement, y compris celles qui proviendraient d'une réforme structurelle». Aux yeux du Genevois, «cela signifie évidemment avoir le courage d'affronter la réalité et parler des vrais paramètres du système, y compris d'un ajustement modéré de l'âge de réf-



«Le masque est tombé: votre alternative, c'est le relèvement de l'âge de la retraite»

Valérie Piller Carrard

rence, lorsque l'équilibre du premier pilier l'exige».

Il n'en fallait pas plus pour faire bondir la gauche. «Celles et ceux qui veulent fragiliser l'AVS avancent désormais démasqués», a dénoncé Léonore Porchet (verts, VD). De même, pour Valérie Piller Carrard, «le masque est tombé: «Votre alternative, c'est le relèvement de l'âge de la retraite.» Et la socialiste fribourgeoise de lancer: «Mais ouvrez les yeux! Le peuple l'a rejeté à 75% il y a à peine deux ans. Votre solution est dans une impasse démocratique.»

La Broyarde a aussi évoqué les recettes attendues. La hausse des cotisations salariales aurait amené 1,1 milliard de francs supplémentaires dans le fonds AVS. Celle de la TVA

rapportera 1,5 milliard. C'est un tiers environ des 4 à 4,5 milliards que va coûter chaque année la 13^e rente.

Réactions courroucées

Les choix du Conseil national ont suscité de nombreuses réactions courroucées. L'Union patronale suisse (UPS) confesse certes son soulagement d'avoir échappé à une hausse des cotisations salariales. «Une hausse de la TVA s'avère un peu moins néfaste», écrit-elle dans son communiqué, «mais elle entraîne elle aussi des effets indésirables sur le plan économique». L'UPS aurait préféré une hausse provisoire de la TVA, en attendant la prochaine révision de l'AVS.

Le PLR se montre plus véhément: «Le centre gauche, avec

l'aide des Vert'libéraux, a décidé d'imposer une énième augmentation de la TVA à la population.» Le parti de l'économie promet: «Nous combattons cette hausse d'impôts par tous les moyens.» Il propose en lieu et place d'introduire un frein à l'endettement dans l'AVS. Son idée serait de combler les déficits «au moins pour moitié par un ajustement modéré de l'âge de la retraite».

A gauche aussi, la déception est de rigueur. «Nous n'avons fait qu'une partie du chemin», déplore Valérie Piller Carrard. «Et la TVA reste un impôt bien moins social que les cotisations salariales, mais qui permettra malgré cela le financement de la 13^e rente AVS.» Le fait que le taux réduit soit maintenu à 2,6% est favorable aux bas revenus, salue-t-elle également.

Et l'AVS est une assurance particulièrement redistributive. La vice-présidente du PS a d'ailleurs fait le cal-cul: «Pour un revenu de 60 000 francs, la hausse de la TVA représente environ 70 francs de plus par an. Mais en contrepartie, les retraités toucheront 1800 francs de plus avec la 13^e rente.»

Devant le peuple

Bien que favorable lui aussi à une solution mixte (cotisations et TVA), le Centre se tresse des fleurs d'avoir sauvé l'essentiel: «Notre parti empêche l'échec du projet et permet une solution partielle mais viable.»

Les deux chambres devraient confirmer vendredi, en votation finale, leur soutien à une hausse de 0,4 point de TVA. Cela implique une modification de la Constitution et donc automatiquement un scrutin à la double majorité du peuple et des cantons. Il pourrait avoir lieu en novembre déjà, juste avant le versement de la 13^e rente AVS pour la première fois aux plus de 65 ans.

Après avoir commandé cette rente supplémentaire, le peuple acceptera-t-il de payer le tiers de l'addition sur sa consommation? La bataille s'annonce épi-